

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Lingwick tenue au 72, route 108, Lingwick (Québec), lundi le 7 décembre 2020, à 19 h, présidée par Mme Céline Gagné, mairesse et à laquelle assistent la conseillère et les conseillers suivants :

Mme Suzanne Jutras, M. Sébastien Alix, M. Daniel Audet, M. Jonatan Audet, M. Guy Lapointe et M. Martin Loubier.

Tous membres du conseil et formant quorum.

Mme Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 00.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2020-234

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il est rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

3.1 **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 et qu'ils ont pris connaissance de son contenu;

EN CONSÉQUENCE,

2020-235

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 et qu'il soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **SUIVI DES RÉOLUTIONS ET/OU DOSSIERS**

- Le demande d'aide financière déposée par la MRC au programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier a été acceptée. Cette demande inclut un montant de 29 100 \$ pour la restauration de l'église Chalmers (apparence extérieure).

5. **RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA MAIRESSE**

- **La mairesse Céline Gagné**
 - Membre d'office de tous les comités municipaux
 - Représentante à la MRC
 - Équipe de développement municipal – gestion du FDT local
 - Équipe de développement du Haut-Saint-François
 - Comité de la route 257
 - Comité de sécurité public MRC
 - Comité des usagers de la fibre optique intermunicipale
 - *Communication Haut-Saint-François* (MRC)

2 novembre séance du conseil

5 novembre présence à la vente pour taxes impayées à la MRC

9 novembre rencontre COGESAF et représentants des municipalités du bassin versant de la rivière au Saumon

10 novembre atelier à la MRC

11 novembre conférence – prolongement de la piste cyclable du parc régional

17 novembre comité de la fibre optique MRC (vidéoconférence)
25 novembre conseil des maires de la MRC (vidéoconférence)
27 novembre comité *Équipe de développement du HSF-DGI* (vidéoconférence)
30 novembre atelier du conseil

Autres

16 novembre formation droit municipal (vidéoconférence)
19 novembre conférence de presse avec le ministre Bonnardel – annonce de la subvention de 10 M \$ pour la réfection de la route 257

6. MEMBRES DU CONSEIL – RAPPORT DES ACTIVITÉS

Responsabilité des élus et liste des réunions auxquelles ils ont assisté en novembre 2020.

- Le conseiller Guy Lapointe

- Remplaçant au conseil des maires
- *Communication Haut-Saint-François*
- Comité de *Transport de personnes du Haut-Saint-François*
- Municipalité amie des aînés et politique familiale
- Sécurité civile, ambulance, régie sécurité incendie
- Bâtiments municipaux
- Réseau Biblio de l'Estrie

2 novembre séance du conseil

10 novembre rencontre comité des bâtiments municipaux pour le budget 2021

26 novembre c.a. de *Transport de personnes du Haut-Saint-François*

30 novembre atelier du conseil

- La conseillère Suzanne Jutras

- Loisir : animation et participation – Parc-en-ciel
- Loisirs : infrastructures, équipements récréatifs et aménagement des terrains
- *Journal Le Haut-Saint-François*
- Comité des loisirs de la MRC
- Comité consultatif en environnement (CCE)

2 novembre séance du conseil

10 novembre rencontre du comité loisirs : infrastructures, équipement récréatifs et aménagement des terrains pour le budget 2021

17 novembre c.a. du *Journal Le Haut-Saint-François* (vidéoconférence)

26 novembre rencontre du comité loisirs : infrastructures, équipement récréatifs et aménagement des terrains pour le panneau du parc du Belvédère

30 novembre atelier du conseil

- Le conseiller Jonatan Audet

- Loisirs : infrastructures, équipements récréatifs et aménagement des terrains
- Développement touristique, culture, protection du patrimoine
- Bâtiments municipaux

2 novembre séance du conseil

10 novembre rencontre du comité loisirs : infrastructures, équipement récréatifs et aménagement des terrains pour le budget 2021

10 novembre rencontre comité des bâtiments municipaux pour le budget 2021

26 novembre rencontre du comité loisirs : infrastructures, équipement récréatifs et aménagement des terrains pour le panneau du parc du Belvédère

30 novembre atelier du conseil

- Le conseiller Sébastien Alix

- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- Environnement, protection des milieux naturels
- Voirie, équipements mécanisés et bâtiments
- Comité consultatif de développement – développement économique
- Lutte à la pollution lumineuse (*réserve du ciel étoilé*)

2 novembre séance du conseil

30 novembre atelier du conseil

- **Le conseiller Daniel Audet**
 - Loisir : animation et participation – Parc-en-ciel
 - Développement touristique, culture, protection du patrimoine
 - Environnement, protection des milieux naturels
 - Comité consultatif en développement (CCD) – développement économique
 - Comité consultatif en environnement (CCE)

2 novembre séance du conseil

30 novembre atelier du conseil

- **Le conseiller Martin Loubier**
 - Sécurité civile, ambulance, régie sécurité incendie
 - Voirie, équipements mécanisés et bâtiments

2 novembre séance du conseil

19 novembre c.a. *Régie incendie des Rivières*

30 novembre atelier du conseil

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités du Québec (LERMQ) (art. 357 et 358)*, les déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil sont déposées. Toujours en conformité avec la *LERMQ* et selon l'article 360.2, la directrice générale et secrétaire-trésorière transmettra au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) un relevé identifiant les membres du conseil qui ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaire et ceux qui ne l'auraient pas fait.

7.2 REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS

La directrice générale mentionne qu'il n'y a aucune inscription à ce registre tenu en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, article 6*, depuis le dernier dépôt, en décembre 2019. Aucun élu municipal n'a déclaré avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui peut influencer l'indépendance et compromettre l'intégrité.

7.3 RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE TRAVAIL

2020-236

IL EST PROPOSÉ le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU QUE la municipalité procède au renouvellement des contrats de travail des employés suivants : Mme Josée Bolduc, Mme Suzanne Blais, M. Pascal Sévigny, M. Casey Sylvester, M. Alexandre Latulippe et M. Marc Bilodeau pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, selon les termes des conditions de travail et échelle salariale 2020-2024 adoptés. La masse salariale en 2021 sera de 218 493,91 \$ comparativement à 211 256,55 \$ pour 2020. Les autres termes et conditions inclus dans les contrats de travail actuels demeurent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.4 ASSURANCES GÉNÉRALES

2020-237

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU

QUE le canton de Lingwick renouvelle sa police d'assurance auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), sans modification ;

QUE le coût des assurances générales pour l'année 2021 sera de 14 031 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.5 JOURNAL LE HAUT-SAINT-FRANÇOIS – CONTRIBUTION 2021

2020-238

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU QUE le canton de Lingwick accepte de participer financièrement au Journal régional *Le Haut-Saint-François* pour l'année 2021, à raison de 1,20 \$ par citoyen de la municipalité, ce qui représente un montant total de 547,20 \$. Cet engagement financier permet aux citoyens de recevoir gratuitement le journal et la municipalité bénéficie d'espaces publicitaires équivalant au montant versé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.6 POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DE LA PÉRENNITÉ DES ENTREPRISES

ATTENDU QUE dans la planification stratégique 2014-2025 la Municipalité du canton de Lingwick, l'accroissement et l'encouragement des entrepreneurs locaux y était identifié comme objectif spécifique;

ATTENDU QUE dans le plan d'action 2020-2021 de la municipalité il est prévu, comme moyen pour atteindre l'objectif spécifique mentionné précédemment, de souligner la pérennité des commerces existants;

À ces causes;

2020-239

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE la Municipalité du canton de Lingwick adopte la politique de reconnaissance de la pérennité des entreprises locales suivante;

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DE LA PÉRENNITÉ DES ENTREPRISES INSTALLÉES DANS LE CANTON DE LINGWICK

1. Définitions

ENTREPRISE : Par entreprise on entend une affaire agricole, commerciale ou industrielle, dirigée par une personne morale ou physique privée en vue de produire des biens ou services pour le marché; une unité économique de production ou une firme en autant que cette activité soit sa principale source de revenu.

ANNÉES D'OPÉRATION

Pour les entreprises dirigées par une personne physique privée, les années d'opération se calculent à partir de la date d'achat, de construction ou de début d'opération par le ou les mêmes propriétaires, du moment que l'un de ces propriétaires fasse toujours parti de l'entreprise au même titre.

Pour les entreprises dirigées par un personne morale, les années d'opération se calculent selon le nombre d'années d'existence de l'entreprise, au même titre et au même nom, même s'il y a eu changement de propriétaire.

ENTREPRISE LOCALE : Entreprise qui a sa principale place d'affaire dans le canton de Lingwick.

2. Anniversaires soulignés

Les anniversaires des entreprises locales étant en opération depuis au moins 15 ans et par la suite pour chaque multiple de 5 ans. Pour la première année d'application, soit 2021, les entreprises comptant 25 années et plus d'opération seront aussi soulignées.

3. Méthode de soulignement

Les entreprises locales seront invitées à communiquer avec la Municipalité pour faire connaître l'anniversaire qu'elles soulignent, selon les anniversaires indiqués à l'article 2, durant l'année en cours. Lors de la fête municipale annuelle, ou à une autre occasion, les entreprises répondant aux critères seront mentionnées et un certificat leur sera remis. Pour les entreprises comptant 25 années d'opération et plus, le livre d'or de la municipalité sera signé par le ou les propriétaires, à une occasion, soit la 25^e année ou les années multiple de 5 subséquentes si le livre n'a jamais été signé par des propriétaires de cet entreprise.

4. Point de départ de la politique

La présente politique entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.7 FONDS RÉSERVÉS – AIDE FINANCIÈRE RELIÉE À LA PANDÉMIE

2020-240

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU QUE la municipalité réserve un montant de 24 035 \$ provenant du gouvernement du Québec et octroyé pour atténuer les impacts reliés à la pandémie, mais non dépensé en 2020, afin de créer l'excédent de fonctionnement affecté – Covid-19.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.8 ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE

2020-241

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Audet

ET RÉSOLU de faire l'achat d'un ordinateur portable HP 250 G7, tel que décrit dans la soumission n°2950 de Tech-Nic Réseau Conseil inc. Le coût incluant l'ordinateur portable, les périphériques, le support technique et la livraison est de 1 423,29 \$ plus taxes. Le coût de l'antivirus est de 42 \$ / an et celui de la licence Office est de 11 \$ / mois, plus taxes. L'ordinateur portable servira à l'inspecteur en bâtiment, ainsi que pour les besoins du conseil, lors de ses séances, ateliers et/ou vidéoconférences.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.9 ENGAGEMENT DE CRÉDITS

ATTENDU QU' il est nécessaire d'effectuer diverses dépenses pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et de procéder à des engagements de crédits;

ATTENDU QUE les sommes requises pour ces dépenses sont prévues au budget de l'exercice financier 2020;

EN CONSÉQUENCE,

2020-242

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise les engagements de crédits ci-après pour la période de décembre 2020;

| Engagements de crédits | |
|--|-----------------|
| Administration | |
| Formation | 275 \$ |
| Papier essuie-mains, sacs poubelles | 100 \$ |
| Inspection monte-personne | 250 \$ |
| Total administration | 625 \$ |
| Transport – voirie municipale | |
| Peinture garage | 225 \$ |
| Fer (réparations diverses) | 1 000 \$ |
| Réparation lumières de rues | 500 \$ |
| Total transport – voirie municipale | 1 725 \$ |
| Parcs et terrains de jeux | |
| Gants, lubrifiants (Zep) | 45 \$ |
| Rodenticide | 50 \$ |
| Distributeur et désinfectant | 125 \$ |
| Total parcs et terrains de jeux | 220 \$ |
| TOTAL : | 2 790 \$ |

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.10 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

La directrice générale et secrétaire-trésorière a acheminé aux membres du conseil l'état des activités de fonctionnement au 31 octobre 2020.

**7.11 ADOPTION DES COMPTES POUR LA SUITE DU MOIS DE NOVEMBRE 2020 ET
DES COMPTES COURANTS**

| N° chèque | Nom | Description | Montant |
|----------------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------|
| 20043 | Receveur général Canada | Remises de l'employeur | 2 474,41 \$ |
| 20044 | Revenu Québec | Remises de l'employeur | 6 070,31 \$ |
| 20045 | Cimetière Riverview | Don - décès I. MacAulay | 50,00 \$ |
| 20046 | Centre culturel Oscar-Dhu | Subvention 2020 | 250,00 \$ |
| 20047 | Ministre des Finances | Cotisation SQ 2/2 | 35 971,00 \$ |
| 20048 | Hydro-Québec | Garage | 258,08 \$ |
| 20049 | Hydro-Québec | Éclairage public | 237,90 \$ |
| 20050 | Service cartes Desjardins | Pots fleurs, caméra | 644,97 \$ |
| 20051 | Bell Canada | Ligne garage | 81,94 \$ |
| 20052 | Bell Canada | Ligne fax | 81,94 \$ |
| 20053 | Céline Gagné | Cartes cadeaux employés | 334,15 \$ |
| 20054 | Hydro-Québec | Chauffage centre mun. | 1 713,04 \$ |
| 20055 | Infotech | Enveloppes, cpte taxes | 223,05 \$ |
| 20056 | Magasin général Morin | Timbre, essence, etc. | 242,59 \$ |
| 20057 | JN Denis inc. | Rép. camions, tour, insp. | 3 152,63 \$ |
| 20058 | MRC du Haut-St-François | Fosses sept., tél., rétro. | 5 001,60 \$ |
| 20059 | Quinc. N.S. Girard | Coupe branche, quinc. | 93,88 \$ |
| 20060 | ADMQ | Formation d.g. + insp. | 227,66 \$ |
| 20061 | Vivaco groupe coop | Isolant, gants, etc. | 236,18 \$ |
| 20062 | Garage Claude Morin | Bearing toupie sabl. (2) | 75,13 \$ |
| 20063 | Manon Rouso | Transport pots fleurs | 60,00 \$ |
| 20064 | Service san. D. Fortier | Cueillette mat. rés. oct. | 4 500,76 \$ |
| 20065 | BurEau pompe, trait. Eau | Creusage et tuyaux puits | 6 243,03 \$ |
| 20066 | Fonds info territoire | Avis de mutation | 15,00 \$ |
| 20067 | Josée Bolduc | Petite caisse | 180,65 \$ |
| 20068 | Centre location idéale | Propane garage | 657,87 \$ |
| 20069 | Dicom Express | Courrier retour balises | 9,68 \$ |
| 20070 | Ressort Robert | Visseuse-perceuse, etc. | 920,08 \$ |
| 20071 | Centre agricole Expert | Réparation courroie rétro. | 308,65 \$ |
| 20072 | Transport Guillette inc. | Gravier, creusage | 28 607,79 \$ |
| 20073 | AlSCO Corp. | Buanderie | 57,98 \$ |
| 20074 | Valoris - Régie HSF/Sherb. | Enfouissement oct. nov. | 5 647,29 \$ |
| 20075 | Centre extincteur SL | Inspection hotte caf. | 195,39 \$ |
| 20076 | Pièces d'autos Angus | Raccords, boulons, etc. | 391,32 \$ |
| 20077 | Signalisation de l'Estrée | Balises glissières | 88,38 \$ |
| 20078 | Axion | Wi-fi et monte-personne | 77,62 \$ |
| 20079 | Telus | Site web | 8,21 \$ |
| 20080 | Enviroloo Canada | Toilette Enviroloo | 3 960,89 \$ |
| 20081 | Pascal Sévigny | Frais de dépl. + cellulaire | 251,77 \$ |
| 20082 | Stéphane Therrien | Came pour chaîne hiver | 55,81 \$ |
| 20083 | Alexandre Latulippe | Frais de dépl. + cellulaire | 142,99 \$ |
| 20084 | Comité de la mini ugence | Projet sans r-v 2 de 5 | 522,14 \$ |
| 20085 | Cain Lamarre | Frais juridiques | 795,58 \$ |
| 20086 | Croix-Rouge Canadienne | Contribution 2020-21 | 170,00 \$ |
| 20087 | Lingco | Lignage routes | 7 075,10 \$ |
| 20088 | Marc Bilodeau | Frais de déplacement | 85,26 \$ |
| Total des chèques : | | | 118 449,70 \$ |
| 05/11 | Salaires | 6 employés | 3 401,04 \$ |
| 12/11 | Salaires | 5 employés | 2 788,11 \$ |
| 19/11 | Salaires | 5 employés | 2 856,01 \$ |
| 26/11 | Salaires | 5 employés | 2 856,01 \$ |

| | | | |
|----------------|----------------|------------------|----------------------|
| 03/12 | Salaires | 5 employés | 2 830,20 \$ |
| 07/12 | Martin Loubier | Rémunération élu | 133,85 \$ |
| 07/12 | Guy Lapointe | Rémunération élu | 383,00 \$ |
| 07/12 | Sébastien Alix | Rémunération élu | 305,85 \$ |
| 07/12 | Daniel Audet | Rémunération élu | 305,85 \$ |
| 07/12 | Jonatan Audet | Rémunération élu | 412,66 \$ |
| 07/12 | Céline Gagné | Rémunération élu | 713,54 \$ |
| 07/12 | Suzanne Jutras | Rémunération élu | 418,60 \$ |
| Total : | | | 135 854,42 \$ |

2020-243

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE la liste des comptes présentée soit acceptée et leur paiement autorisé pour un montant de 135 854,42 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Certificat de crédit numéro 2020-12-01

Je soussignée, Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement de ces comptes au montant total de 135 854,42 \$.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Question sur le fonds réservés Covid-19.
- On demande si les boîtes postales dans le secteur de Gould seront déménagées.
- Demande de précisions concernant la séparation des coûts entre les cinq municipalités pour le projet de la route 257.

9. PAUSE SANTÉ

De 19 h 45 à 19 h 52

10. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 ADHÉSION DU CANTON DE STRATFORD À LA RÉGIE INCENDIE DES RIVIÈRES

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Stratford a manifesté son intérêt à adhérer à la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Dudswell, Lingwick, Weedon (Régie incendie des Rivières);

ATTENDU QUE la Régie a fixé les conditions relatives à cette adhésion dans la résolution n°20-11-080 adoptée par son conseil d'administration lors de la séance ordinaire du 19 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

2020-244

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU que le conseil municipal du Canton de Lingwick accepte l'adhésion, à la Régie incendie des Rivières, de la Municipalité du canton de Stratford, à compter de janvier 2021, conditionnellement à ce que la Régie reçoive une résolution d'adhésion, de la Municipalité, confirmant qu'elle accepte les conditions émises par la Régie dans la résolution adoptée le 19 novembre dernier. Si la Municipalité du canton de Stratford ne dépose pas une telle résolution, elle ne pourra pas adhérer à la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.2 ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE BEULAC-GARTHBY À LA RÉGIE INCENDIE DES RIVIÈRES

ATTENDU QUE la Municipalité de Beaulac-Garthby a manifesté son intérêt à adhérer à la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Dudswell, Lingwick, Weedon (Régie incendie des Rivières);

ATTENDU QUE la Régie a fixé les conditions relatives à cette adhésion dans la résolution n°20-11-081 adoptée par son conseil d'administration lors de la séance ordinaire du 19 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

2020-245

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU que le conseil municipal du Canton de Lingwick accepte l'adhésion, à la Régie incendie des Rivières de la Municipalité de Beaulac-Garthby, à compter de janvier 2021, conditionnellement à ce que la Régie reçoive une résolution d'adhésion, de la Municipalité, confirmant qu'elle accepte les conditions émises par la Régie dans la résolution adoptée le 19 novembre dernier. Si la Municipalité de Beaulac-Garthby ne dépose pas une telle résolution, elle ne pourra pas adhérer à la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. RÉSEAU ROUTIER – VOIRIE

11.1 FONDS RÉSERVÉS – PROJET ROUTE 257

2020-246

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE la municipalité réserve un montant de 7 783 \$ provenant du poste 03-310-30-200 Immobilisation – projet route 257 représentant un montant prévu au budget 2020, mais non dépensé, afin de l'ajouter à l'excédent de fonctionnement affecté – projet route 257.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

ATTENDU QUE le conseil municipal du Canton de Lingwick a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de compte est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

2020-247

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU que le conseil du Canton de Lingwick approuve les dépenses d'un montant de 10 874 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX

ATTENDU QUE le Canton de Lingwick a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

2020-248

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU POUR CES MOTIFS, que le conseil du Canton de Lingwick approuve les dépenses d'un montant de 55 883 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321,

conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER

11.4 REMERCIEMENTS AU DÉPUTÉ DE MÉGANTIC

ATTENDU QUE le 24 septembre 2020, Monsieur François Bonnardel, ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie, accordait une aide financière maximale de 3 360 070 \$ pour la réfection de la route 257 entre La Patrie et Weedon;

ATTENDU QUE le 9 novembre 2020, le ministre Bonnardel annonçait qu'un montant de 7 311 999 \$ s'ajoutait à l'aide déjà annoncée pour ce projet, ce qui représente un total de 10 672 069 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité est consciente que les efforts de notre député provincial, Monsieur François Jacques, afin que la région puisse avoir accès à cette aide financière, sont loin d'être négligeables et que le support apporté par le député et son équipe, pour obtenir les fonds nécessaires à la réalisation du projet, a grandement contribué à l'obtention de ces subventions;

À CES CAUSES;

2020-249

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal du Canton de Lingwick, en son nom et au nom de ses citoyens.nes, remercie sincèrement le député de Mégantic, Monsieur François Jacques, ainsi que son équipe, pour avoir priorisé le projet de réfection de la route 257 parmi ses dossiers, projet qui, du même coup, donnera à la région une nouvelle vitalité économique et touristique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER

12. HYGIÈNE DU MILIEU

12.1 MANDAT À LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS POUR LA COMPILATION DE DONNÉES CONCERNANT LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec verse une compensation annuelle aux municipalités établi selon leur effort pour réduire les quantités de matières résiduelles acheminées au site d'enfouissement;

ATTENDU QUE le conseil municipal étudie depuis plusieurs mois, via le comité consultatif en environnement, les meilleures façons d'éliminer de l'enfouissement les matières organiques;

ATTENDU QU' une rencontre de discussion entre les municipalités de Chartierville, Hampden, La Patrie, Lingwick et Scotstown, municipalités ayant un contrat pour la collecte des matières résiduelles en commun, a eu lieu au cours du mois de septembre et que des représentants de la MRC du Haut-Saint-François étaient présents;

ATTENDU QU' il y aurait peut-être lieu de revoir la façon dont sont collectées les matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE

2020-250

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU le Canton de Lingwick demande à la MRC du Haut-Saint-François d'étudier différents scénarios et différentes options pour les fréquences de collecte des matières résiduelles, afin que les municipalités qui font partie de l'entente puissent choisir les options qui conviennent à leur territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER

12.2 ACTION SAINT-FRANÇOIS – CONTRIBUTION FINANCIÈRE

2020-251

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU de verser un montant de 100 \$ à Action Saint-François, organisme environnemental sans but lucratif, qui a comme activités le nettoyage de cours d'eau, la restauration des berges et qui offre des conférences sur des sujets connexes dans la région de l'Estrie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER

13. AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT

13.1 NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE AD HOC POUR RÉGLER LES MÉSENTENTES VISÉES À L'ARTICLE 36 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande visant à régler une méésentente relativement à la réparation et/ou l'entretien de la clôture mitoyenne séparant les lots 4 117 601 et 3 903 750;

CONSIDÉRANT QUE la personne désignée par la Municipalité pour régler les méésententes visées à l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales* s'est prononcée sur cette méésentente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a convenu avec les propriétaires intéressés de recommencer tout le processus;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer une personne désignée ad hoc pour régler cette méésentente et de prévoir conformément à l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales* la rémunération et les frais admissibles payables par les propriétaires concernés selon les modalités prévues à l'article 41 de cette loi;

CONSIDÉRANT QUE la firme Urbatek a transmis une offre de service à la Municipalité pour agir à titre de personne désignée ad hoc pour régler cette méésentente;

EN CONSÉQUENCE;

2020-252

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU que le conseil de la Municipalité :

DÉSIGNE Madame Camille Gagnon-Tremblay de la firme Urbatek à titre de personne désignée ad hoc pour tenter de régler la méésentente relativement à la réparation et/ou l'entretien de la clôture mitoyenne séparant les lots 4 117 601 et 3 903 750;

FIXE la rémunération et les frais admissibles payables par les propriétaires concernés selon les modalités prévues à l'article 41 de la *Loi sur les compétences municipales* comme suit :

- Rémunération de 70 \$ de l'heure, un minimum de trois (3) heures sera facturées pour chaque déplacement ou intervention;
- Frais de déplacement au taux de 0,50\$ du kilomètre au-delà de 50 km à partir du bureau d'Ayer's Cliff;
- Frais d'envois postaux selon le coût réel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2 DEMANDE À LA CPTAQ – PROPRIÉTÉS SITUÉES AU 19 ET AU 21, CHEMIN DE LA MONTAGNE-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE Mme Pauline Leroux et M. André Hince souhaitent vendre une partie du lot 3 903 676 à Mme Réjeanne Côté et M. Jacques Dussault dont la propriété est adjacente;

CONSIDÉRANT QUE sur cette partie de lot, d'une superficie de 4 244,9 m² et dont le zonage est agricole, sont situés le puits artésien, un étang et une remise

qui desservent et appartiennent à Mme Côté et M. Dussault et que l'occupation de cette partie de lot est résidentielle depuis plus de 40 ans;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'aliénation ne contrevient aucunement aux règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE;

2020-253

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU QUE le Canton de Lingwick appui la demande présentée par Mme Pauline Leroux et M. André Hince, concernant la vente d'une partie du lot n° 3 903 676 à Mme Réjeanne Côté et M. Jacques Dussault, afin de régulariser la situation de leur propriété située au 19, chemin de la Montagne-Rouge.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. LOISIRS ET CULTURE

14.1 SENTIER DU BELVÉDÈRE – AJOUT D'UNE TOILETTE AU COMPOST

2020-254

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Audet

ET RÉSOLU de confier à Groupe Prévost inc. la construction du bâtiment, d'une dimension 4 X 4 X 8 pour la nouvelle toilette au compost qui sera installée au parc du belvédère, ainsi que pour la construction de la dalle de béton et l'excavation, le tout tel que décrit dans la soumission datée du 26 novembre 2020. Le coût des travaux, incluant le matériel et la main d'œuvre, est de 4 300 \$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.2 FONDS RÉSERVÉS – PARC DU BELVÉDÈRE

2020-255

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE la municipalité réserve un montant de 2 000 \$ provenant du poste 03-310-05-723 Immobilisation – parc du Belvédère représentant un montant prévu au budget 2020, mais non dépensé, afin de créer l'excédent de fonctionnement affecté – parc du Belvédère.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.3 FONDS RÉSERVÉS – ÉGLISE CHALMERS

2020-256

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU QUE la municipalité réserve un montant 14 367 \$ provenant du poste 03-310-00-005 Immobilisation - église Chalmers et représentant un montant prévu au budget 2020, mais non dépensé, afin de l'ajouter à l'excédent de fonctionnement affecté – église Chalmers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.4 FONDS RÉSERVÉS – ABRI PERMANENT

2020-257

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU QUE la municipalité réserve un montant 3 700 \$ représentant un montant prévu au budget 2020 pour l'abri permanent, mais non dépensé, la dépense concernant le four à pain, soit un montant net de 4 635 \$, ayant été remboursé par le Marché de la petite école. Ce montant sert à créer l'excédent de fonctionnement affecté – abri permanent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. CORRESPONDANCE DU MAIRE / SECRÉTAIRE

La liste de la correspondance reçue est déposée.

16. SUJETS DIVERS

16.1 FÉLICITATIONS – DÉCORATIONS DE NOËL ET DISTRIBUTION DE CADEAUX

2020-258

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU QUE de féliciter et de remercier l'équipe du Village de Noël et leurs bénévoles pour les très belles décorations de Noël qui ornent le village de Sainte-Marguerite. L'esprit de création et de nouveauté, dont font preuve les gens impliqués, est remarquable. Par la même occasion, le conseil désire aussi féliciter l'équipe pour l'activité de distribution de cadeaux aux enfants, par le Père Noël, à domicile.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Demande du montant réservé au fonds projet route 257.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-259

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe que la levée de la séance soit prononcée; il est 20 h 15.

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la municipalité du canton de Lingwick, lors de sa prochaine séance.

La mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du C.M.

CANTON DE LINGWICK

Céline Gagné,
Mairesse

Josée Bolduc,
Directrice générale secrétaire-trés.